

De: Michel VENDRA mvendra@sassenage.fr 
Objet: Décret n° 2020-1454 du 27 novembre 2020 modifiant le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire
Date: 30 novembre 2020 à 10:13
À: Centre Saint-Ex centre-saintexupery@sassenage.fr, sports@sassenage.fr

MV

Bonjour à toutes et à tous,

Le chef de l'état et le 1^{er} ministre nous ont annoncés la semaine dernière l'allègement des mesures et la possibilité de reprendre certaines activités à partir du 28 novembre. Le décret décrivant le détail des mesures et les conditions dans lesquelles les appliquer n'est malheureusement paru que samedi ce qui entraîne ce décalage dans la communication et je m'en excuse.

Après analyse des différents éléments de celui-ci, veuillez trouver ci-dessous les mesures à prendre en compte :

- **A partir du 28 Novembre :**
 - **Pour le Sport:**
 - Les équipements couverts demeurent fermés
 - Les équipements de plein air ouverts pour mineurs y compris sports collectifs (avec règles de distanciation donc pas de contact ni de rencontre) et pour les majeurs, sports individuels seulement (Tennis, pêche, chasse, tir à l'arc, marche, course, airsoft, cyclisme, pétanque, boules) sauf sport de combat.
 - Les clubs houses des sports autorisés sont accessibles sous la responsabilité des présidents de club dans la limite de 8m2 par personne en prenant en compte les règles de distanciation et mesures barrières adéquats.
 - Tous les vestiaires restent fermés.
 - **Pour la culture:**
 - Ouverture de la médiathèque
 - TER : Reste fermé
 - CRC : Conditions inchangés
 - Pas de réouverture aux activités associatives dans les locaux de type L

Je vous donnerai des précisions ultérieurement quand aux mesures à partir du 15 décembre, celle-ci pouvant encore évoluer.

Nous restons à votre disposition pour de plus amples informations.

Bien Cordialement,

Michel VENDRA

Michel VENDRA | mvendra@sassenage.fr



Adjoint délégué
aux Associations, au Sport et à la Culture
Mairie de Sassenage
Place de la Libération - **38360 SASSENAGE**
Standard : 04.76.27.48.63 | Fax : 04.76.53.52.17

*

Coronavirus : il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage



Se laver les mains
très régulièrement



Tousser ou éternuer dans
son coude ou dans un mouchoir



Utiliser des mouchoirs
à usage unique



Saluer sans se serrer la main,
éviter les embrassades

Conformément aux engagements de la Commune de Sassenage, Adoptez l'éco-attitude. N'imprimez ce message que si c'est vraiment nécessaire.

Ce message contient des informations dont le contenu est susceptible d'être confidentiel. Il est destiné au(x) destinataire(s) indiqué(s) exclusivement. A moins que vous ne fassiez partie de la liste des destinataires, ou que vous soyez habilité à recevoir ce message à leur place, il vous est interdit de le copier, de l'utiliser ou de dévoiler son contenu à un tiers. Si vous avez reçu ce message par erreur, merci de prendre contact avec l'émetteur.

Les opinions exprimées dans ce message sont celles de l'émetteur et ne reflètent pas nécessairement celles de la Commune de Sassenage.